



RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

CODE DU TRAVAIL (Article R4226-16 du Code du Travail)



Centre Technique Municipal
2-4 allée Roland Garros
93360 NEUILLY PLAISANCE

Date d'émission	18/4/2025
Diffusion	COMMUNE DE NEUILLY PLAISANCE MAIRIE
Vérificateur	MAHAMADOU FISSIROU

Le processus d'élaboration du rapport garantit la validation de son contenu

SOMMAIRE

1.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS	3
1.1.	CONDITIONS D'INTERVENTION	3
1.2.	VERIFICATEUR(S).....	4
1.2.1.	FISSIROU	4
2.	LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NONCONFORMITES CONSTATEES	5
3.	TABLEAU RECAPITULATIF DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS NON VERIFIES	9
4.	VERIFICATION DES INSTALLATIONS – MESURES ET ESSAIS	12
4.1.	Signification des abréviations	12
4.2.	Méthodologie et étendue des essais et mesurages	13
4.3.	Critères d'interprétation des essais et mesurages.....	13
4.4.	APPAREILS DE MESURE UTILISES	15
4.4.1.	FISSIROU	15
4.5.	Tableaux et circuits de distribution	15
4.6.	Circuits terminaux : Récepteurs – Appareils d'éclairage – Prises de courant	17
4.7.	Mesure de la résistance des prises de terre.....	20
4.8.	Vérification des Contrôleurs Permanents d'Isolement.....	20

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

Téléphone de l'établissement	Non communiqué
Nom de l'employeur	MAIRIE DE NEUILLY PLAISANCE
Activité principale	SERVICE TECHNIQUE
Domaine de tension	BT
Etendue de la vérification	Vérification des installations électriques (visibles et accessibles) à l'exception des locaux, circuits, récepteurs et appareils d'utilisation identifiés "NI-" dans la suite du présent rapport

L'employeur est tenu de faire faire procéder à la vérification des installations non examinées et à la réalisation des essais non effectués dans le cadre de la présente vérification et à la vérification des circuits, locaux, récepteurs et appareils d'utilisation identifiés NI dans la suite du présent rapport

Personne chargée de la surveillance des installations	M.PALYVODA
- Qualité	RESPONSABLE TECHNIQUE
Personne ayant accompagné le vérificateur	M.PISCONE
- Qualité	SERRURIER
Personne à qui est fait le compte-rendu de fin de visite	M.PALYVODA
- Qualité	RESPONSABLE TECHNIQUE
Nature de la vérification périodique	Périodique N2
Rapport de vérification initial ou périodique complet	QUALICONSLT EXPLOITATION
Référence	CDT-7-0-1
Année	2023
Date précédente vérification	28/06/2024
Date de fin de vérification	15/04/2025
Durée de la vérification	1/2 journée
Registre de contrôle	Visé lors de notre visite
Modification de structure, extensions ou nouvelles affectations des locaux	Pas de modification signalées ou constatées

1.1. CONDITIONS D'INTERVENTION

Dépose des plastrons par l'accompagnateur	Non
Autorisation de dépose des plastrons par intervenant (QC / QCE)	Oui
[Qualiconsult / Qualiconsult Exploitation] ne pourra être tenu pour responsable des effets d'une éventuelle coupure involontaire liée à l'opération de retrait des plastrons	
Autorisation de coupure de l'installation par l'exploitant ou son représentant	Coupure totale autorisée
L'autorisation / le refus de la dépose des plastrons et des coupures a été validé en amont de la visite pour	Oui

l'ensemble du(des) site(s)

Justificatif(s)

autorisation par M.PALYVODA

1.2. VERIFICATEUR(S)

1.2.1. FISSIROU

Nom

FISSIROU

Prénom

MAHAMADOU

2. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NONCONFORMITES CONSTATEES

* « A » (ancienne) : observations relatives aux non-conformités relevées lors des vérifications précédentes

* « N » (nouvelle) : observations relatives aux non-conformités relevées lors de la présente vérification

* Numérotation continue (NC1, NC2, ...NCn) faisant référence à l'article correspondant du décret et le cas échéant à l'arrêté d'application.

Arrêtés d'application en fonction de la date de mise en service de l'installation, voir détail au chapitre 4

Obs n°	Article Décret Arrêté	Art. Norme	OBSERVATIONS	Suite donnée A ou N
NC1	R4215-6	NFC 15-100/430	CENTRE TECHNIQUE - EXTÉRIEUR - COMPTAGE CÔTÉ RUE - COMPTAGE : DISJONCTEUR GENERAL Protection contre les surintensités de la canalisation non assurée. Réaliser la protection contre les surintensités à l'aide d'un dispositif de protection (disjoncteur ou fusible) calibré à 360 A maxi.	A
NC2	R4215-10	NFC 15-100/514	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ BUREAUX - CIRCULATION - ARMOIRE CIRCULATION Identification de circuits incomplète ou erronée. Compléter ou modifier le repérage.	N
NC3	R4215-10	NFC 15-100/514	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ BUREAUX - CIRCULATION - ARMOIRE CIRCULATION : NON IDENTIFIÉ Absence de repérage du circuit. Identifier et repérer le circuit.	A
NC4	R4226-5	A 14/12/2011 / 11	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ BUREAUX - CIRCULATION : 1 Eclairage BAES L'éclairage de sécurité ne fonctionne pas. Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.	A
NC5	R4226-5	A 14/12/2011 / 11	CENTRE TECHNIQUE - 1ER ÉTAGE CÔTÉ BUREAUX - CIRCULATION : 2 Eclairage BAES L'éclairage de sécurité ne fonctionne pas. Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.	A
NC6	R4215-6 R4226-5	NFC 15-100/533 _ 63	CENTRE TECHNIQUE - 1ER ÉTAGE CÔTÉ BUREAUX - LOCAL BAIE INFORMATIQUE La protection mécanique des conducteurs posés sous goulotte ou moulure n'est pas assurée sur l'ensemble de leur parcours. Mettre en place les accessoires (joint de jonction, angles, ...) permettant d'assurer la protection mécanique de ces conducteurs.	A
NC7	R4215-10	NFC 15-100/514	CENTRE TECHNIQUE - 1ER ÉTAGE CÔTÉ BUREAUX - LOCAL BAIE INFORMATIQUE - COFFRET INFORMATIQUE : NON IDENTIFIÉ Absence de repérage du circuit. Identifier et repérer le circuit.	A
NC8	R4215-6 R4226-5	NFC 15-100/533 _ 63	CENTRE TECHNIQUE - 1ER ÉTAGE CÔTÉ BUREAUX - LOCAL BUREAUX REGIE&ESPACES VERTS La protection mécanique des conducteurs posés sous goulotte ou moulure n'est pas assurée sur l'ensemble de leur parcours. Mettre en place les accessoires (joint de jonction, angles, ...) permettant d'assurer la protection mécanique de ces conducteurs.	A
NC9	R4215-9	NFC 15-100/521 _ 529	CENTRE TECHNIQUE - 1ER ÉTAGE CÔTÉ BUREAUX - CUISINE Présence de câbles volants. Fixer ces câbles aux parois.	A
NC10	R4215-10	NFC 15-100/514	CENTRE TECHNIQUE - 1ER ÉTAGE CÔTÉ BUREAUX - CUISINE - ARMOIRE ÉTAGE Absence de repérage du circuit. Identifier et repérer le circuit.	A
NC11	R4215-3-2	NFC 15-100/543	Les masses sont raccordées en série au conducteur principal de protection. Raccorder individuellement ces masses au conducteur principal de protection, de façon à ce que la	N

Obs n°	Article Décret Arrêté	Art. Norme	OBSERVATIONS	Suite donnée A ou N
NC12	R4215-3-1 R4226-5	NFC 15-100/411 _ 63	déconnexion de l'une d'elles n'affecte pas les autres. Des installations anciennes sont inutilisées, ce qui risque de créer une confusion avec les installations en service. Déposer ces installations hors service.	A
NC13	R4215-3-2 R4215-4	NFC 15-100/411 _ 415 _ 531	CENTRE TECHNIQUE - 1ER ÉTAGE CÔTÉ BUREAUX - CUISINE - ARMOIRE ÉTAGE : GENERAL FORCE Circuit de prise de courant non protégé par dispositif différentiel résiduel de courant assigné au plus égal à 30 mA. Protéger ce circuit par dispositif différentiel résiduel de courant assigné d'au plus 30 mA.	N
NC14	R4215-6 R4226-5	NFC 15-100/533 _ 63	CENTRE TECHNIQUE - 1ER ÉTAGE CÔTÉ BUREAUX - BUREAU DROITE La protection mécanique des conducteurs posés sous goulotte ou moulure n'est pas assurée sur l'ensemble de leur parcours. Mettre en place les accessoires (joint de jonction, angles, ...) permettant d'assurer la protection mécanique de ces conducteurs.	A
NC15	R4215-10 4226-5	NFC 15-100/514 _ 63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL ÉLECTRIQUE - TGBT Le schéma du tableau a été déposé. Remettre celui-ci en place.	A
NC16	R4215-3-2	NFC 15-100/543	Le raccordement des conducteurs de protection n'est pas réalisé de manière individuelle (bornes communes). Raccorder les conducteurs de protection au conducteur principal de protection de manière individuelle en utilisant un seul dispositif de serrage par conducteur.	A
NC17	R4215-10	NFC 15-100/514	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL ÉLECTRIQUE - TGBT : QF9 Identification de circuits incomplète ou erronée. Compléter ou modifier le repérage.	A
NC18	R4215-10	NFC 15-100/514	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL ÉLECTRIQUE - TGBT : GF8 Identification de circuits incomplète ou erronée. Compléter ou modifier le repérage.	A
NC19	R4215-10	NFC 15-100/514	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL ÉLECTRIQUE - TGBT : NON IDENTIFIÉ Absence de repérage du circuit. Identifier et repérer le circuit.	A
NC20	R4215-10	NFC 15-100/514	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL ÉLECTRIQUE - TGBT : QF40 Identification de circuits incomplète ou erronée. Compléter ou modifier le repérage.	A
NC21	R4215-10	NFC 15-100/514	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL ÉLECTRIQUE - TGBT : QF44 Identification de circuits incomplète ou erronée. Compléter ou modifier le repérage.	A
NC22	R4215-10	NFC 15-100/514	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL ÉLECTRIQUE - ARMOIRE Les modifications mineures n'ont pas été reportées sur le schéma. Mettre à jour le schéma.	N
NC23	R4215-10	NFC 15-100/514	Identification de circuits incomplète ou erronée. Compléter ou modifier le repérage.	A
NC24	R4215-5 R4226-5	NFC 15-100/421 _ 63	Présence de poussières dans le tableau. Effectuer un nettoyage et un dépoussiérage complet du tableau électrique	A
NC25	R4215-10	NFC 15-100/514	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL ÉLECTRIQUE - ARMOIRE : D10 àD14 Le conducteur bleu du câble multipolaire n'est pas réservé au neutre, celui-ci étant distribué. Modifier le câblage ou enrubanner les conducteurs (bleus et celui utilisé pour le neutre) sur toute leur partie visible	A

Obs n°	Article Décret Arrêté	Art. Norme	OBSERVATIONS	Suite donnée A ou N
NC26	R4215-6	NFC 15-100/430	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL ÉLECTRIQUE - ARMOIRE : SCIE A BANDE Protection contre les surintensités de la canalisation non assurée. Réaliser la protection contre les surintensités à l'aide d'un dispositif de protection (disjoncteur ou fusible) calibré à 20 A maxi.	A
NC27	R4215-10 4226-5	NFC 15-100/514 _ 63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL ÉLECTRIQUE - ARMOIRE VENTILATION Le schéma du tableau a été déposé. Remettre celui-ci en place.	A
NC28	R4215-9 R4226-5	NFC 15-100/521 _ 63	Câblage volant a l'intérieur du tableau. Organiser le câblage dans des goulottes par exemple.	A
NC29	R4215-3-2	NFC 15-100/543	Le raccordement des conducteurs de protection n'est pas réalisé de manière individuelle (bornes communes). Raccorder les conducteurs de protection au conducteur principal de protection de manière individuelle en utilisant un seul dispositif de serrage par conducteur.	A
NC30	R4215-5 R4226-5	NFC 15-100/421 _ 63	Présence de poussières dans le tableau. Effectuer un nettoyage et un dépoussiérage complet du tableau électrique	A
NC31	R4226-5	NFC 15-100/63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - ATELIER DIVERS : 1 Eclairage Absence de verrine sur l'appareil d'éclairage, ce qui modifie ses caractéristiques. Remettre en place ou remplacer celle-ci.	A
NC32	R4215-8	NFC 15-100/463	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - ATELIER DIVERS : ARRET D'URGENCE Dispositif de coupure d'urgence non identifié. Identifier clairement par affichette ou dispositif équivalent le dispositif de coupure d'urgence.	A
NC33	R4226-5	NFC 15-100/63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - ATELIER SERRURERIE : 2 Eclairage Absence de verrine sur l'appareil d'éclairage, ce qui modifie ses caractéristiques. Remettre en place ou remplacer celle-ci.	A
NC34	R4215-8	NFC 15-100/463	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - ATELIER SERRURERIE : ARRET D'URGENCE Dispositif de coupure d'urgence non identifié. Identifier clairement par affichette ou dispositif équivalent le dispositif de coupure d'urgence.	A
NC35	R4226-5	NFC 15-100/63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - ATELIER PEINTURE : 1 Eclairage Absence de verrine sur l'appareil d'éclairage, ce qui modifie ses caractéristiques. Remettre en place ou remplacer celle-ci.	A
NC36	R4226-5	NFC 15-100/63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - ATELIER PEINTURE : ARRET D'URGENCE Matériel détérioré. Remplacer ou réparer ce matériel.	A
NC37	R4215-8	NFC 15-100/463	Dispositif de coupure d'urgence non identifié. Identifier clairement par affichette ou dispositif équivalent le dispositif de coupure d'urgence.	A
NC38	R4226-5	NFC 15-100/63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL TECHNIQUE ESPACES VERTS : 1 Eclairage Absence de verrine sur l'appareil d'éclairage, ce qui modifie ses caractéristiques. Remettre en place ou remplacer celle-ci.	A
NC39	R4215-8	NFC 15-100/463	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL TECHNIQUE ESPACES VERTS : ARRET D'URGENCE Dispositif de coupure d'urgence non identifié. Identifier clairement par affichette ou dispositif équivalent le dispositif de coupure d'urgence.	A

Obs n°	Article Décret Arrêté	Art. Norme	OBSERVATIONS	Suite donnée A ou N
NC40	R4215-8	NFC 15-100/463	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL SIGNALISATION : ARRET D'URGENCE Dispositif de coupure d'urgence non identifié. Identifier clairement par affichette ou dispositif équivalent le dispositif de coupure d'urgence.	A
NC41	R4226-5	NFC 15-100/63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - ATELIER MENUISERIE : 1 Prises de courant Prise de courant arrachée. Refixer cette prise de courant.	A
NC42	R4226-5	A 14/12/2011 / 11	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - MAGASIN (STOCKAGE) : 2 Eclairage BAES Le(les) bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité ne fonctionne(nt) pas. Remettre en état de fonctionnement ou remplacer ce(ces) bloc(s) d'éclairage de sécurité.	A
NC43	R4226-5	A 14/12/2011 / 11	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - RESERVE MENUISERIE : 1 Eclairage Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité (BAES) Le(les) bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité ne fonctionne(nt) pas. Remettre en état de fonctionnement ou remplacer ce(ces) bloc(s) d'éclairage de sécurité.	A
NC44	R4215-5 R4226-5	NFC 15-100/421 _ 63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - SAS ENTRE MENUISERIE ET MAGASIN - ARMOIRE MENUISERIE Présence de poussières dans le tableau. Effectuer un nettoyage et un dépoussiérage complet du tableau électrique	A
NC45	R4215-10	NFC 15-100/514	Le conducteur bleu du câble multipolaire n'est pas réservé au neutre, celui-ci étant distribué. Modifier le câblage ou enrubanner les conducteurs (bleus et celui utilisé pour le neutre) sur toute leur partie visible	A
NC46	R4215-10 4226-5	NFC 15-100/514 _ 63	Le schéma du tableau a été déposé. Remettre celui-ci en place.	A
NC47	R4215-10	NFC 15-100/514	Identification de circuits incomplète ou erronée. Compléter ou modifier le repérage.	A
NC48	R4226-5	NFC 15-100/63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - SAS ENTRE MENUISERIE ET MAGASIN : 1 Prises de courant La fixation de la ou des PC est défailante. Fixer correctement ce matériel.	A
NC49	R4226-5	NFC 15-100/63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - SANITAIRE : 1 Eclairage La fixation du ou des appareils d'éclairage est défailante. Fixer correctement ce matériel.	A
NC50	R4215-8	NFC 15-100/463	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - SANITAIRE : BECS CE Absence de dispositif de coupure d'urgence pour le matériel. Installer ce dispositif convenablement repéré à proximité immédiate de ce matériel.	A
NC51	R4226-5	NFC 15-100/63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - CIRCULATION ATELIERS : 1 Eclairage La fixation du ou des appareils d'éclairage est défailante. Fixer correctement ce matériel.	A
NC52	R4226-5	NFC 15-100/63	CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - CIRCULATION ATELIERS : 2 Eclairage Absence de verrine sur l'appareil d'éclairage, ce qui modifie ses caractéristiques. Remettre en place ou remplacer celle-ci.	A
NC53	R4215-17 R4227-14	A 14/12/2011 / 9.5	CENTRE TECHNIQUE - 1ER ETAGE CÔTÉ MEZZANINE - CIRCULATION : 1 Eclairage BAES Le raccordement du(des) bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité ne correspond pas au raccordement de l'éclairage normal. Le raccordement du(des) bloc(s) autonome(s) doit être réalisé en aval du dispositif de protection et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou de la zone concernée par l'éclairage de sécurité.	A

Obs n°	Article Décret Arrêté	Art. Norme	OBSERVATIONS	Suite donnée A ou N
NC54	R4215-11 R4226-5	NFC 15-100/ 512 _ 530 _ 612	CENTRE TECHNIQUE - 1ER ETAGE CÔTÉ MEZZANINE - CIRCULATION : 1 Prises de courant L'enjoliveur de la prise de courant est manquante. Veuillez la remettre en place	A

3. TABLEAU RECAPITULATIF DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS NON VERIFIES

TABLEAUX Emplacement et désignation
--

CENTRE TECHNIQUE

EXTÉRIEUR

COMPTAGE CÔTÉ RUE

COMPTAGE

DISJONCTEUR GENERAL

RDC CÔTÉ BUREAUX

CIRCULATION

ARMOIRE CIRCULATION

3 DEPARTS PC

1 LIBRE

1 NON IDENTIFIÉ

COUPURE PC

3 DEPARTS PC

ECLAIRAGE EXTÉRIEUR

1ER ÉTAGE CÔTÉ BUREAUX

LOCAL BAIE INFORMATIQUE

COFFRET INFORMATIQUE

GENERAL

6 DEPARTS

CUISINE

ARMOIRE ÉTAGE

GENERAL FORCE

CUISINIÈRE

GENERAL

GENERAL

RDC CÔTÉ ATELIER

LOCAL ÉLECTRIQUE

TGBT

QF2

INTERRUPTEUR GENERAL

QF3

QF4

QF5

QF6

QF7

QF10

GF8

QF16

QF17

ARMOIRE VPC

ARMOIRE RESTAURATION

BORNES VOITURES

QF18

QF19

QF20

QF21

QF22

QF23

QF24

QF25

QF13

QF40

RIDEAU METALLIQUE

QF42

QF43

QF44

QF45

QF46

QF47

QF15

ARMOIRE

9 DEPARTS DIVERS

5 DEPARTS DIVERS

1 DEPARTS DIVERS

5 D10 àD14

CHAUFF S/B HOMMES

4 DEPARTS DIVERS

SCIE A BANDE

12 DEPARTS DIVERS

1 PC

3 DEPARTS D51àD53

SAS ENTRE MENUISERIE ET MAGASIN

ARMOIRE MENUISERIE

GENERAL

4. VERIFICATION DES INSTALLATIONS – MESURES ET ESSAIS

Généralités

La vérification des installations électriques concerne la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrisation et de brûlures dues aux installations électriques à l'exclusion de tout autre objectif, tel que la protection contre la foudre, le fonctionnement et la sélectivité des installations électriques, la protection des biens et de l'environnement.

- Dans les tableaux de mesures et essais (5.5 et 5.6), seuls sont indiqués les résultats qui ne satisfont pas aux exigences réglementaires définies au chapitre 5.3 (critères), ceux-ci font l'objet d'observations détaillées au chapitre II (Récapitulation détaillée des observations).

- La valeur d'isolement des matériels mobiles et portatifs à main présentés, des matériels fixes et semi fixes dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse et des circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs de protection contre les contacts indirects est défectueux ou absent doit être indiquée.

- Les matériels électriques répondant aux normes et directives européennes les concernant concrétisé par un marquage officiel (Exemple : marquage CE) leur apporte une présomption de conformité. Les examens sont alors limités à leur adaptation aux conditions d'usage et leur état apparent sans autre vérification.

- Une observation ne portant pas sur les résultats des mesures et essais peut néanmoins apparaître dans les chapitres 5.5 et 5.6. sous réserve de ne pas alourdir l'exploitation du rapport. Dans ce cas, elle est explicitée au chapitre 2 (Récapitulation détaillée des observations).

- La valeur des résistances des prises de terre sera systématiquement indiquée, quelle que soit la vérification

- Pour les vérifications périodiques, outre les résultats des mesurages et essais faisant apparaître une non-conformité avec l'observation correspondante, les nouveaux circuits et récepteurs seront détaillés.

- Pour la description complète des tableaux et circuits de distribution, il conviendra de se reporter au rapport de vérification initiale ou de première visite menée comme une initiale.

- Une mise à jour complète des rapports sera effectuée tous les quatre ans.

- Vérifications périodique de la continuité de mise à la terre par échantillonnage : cet échantillonnage est effectué par local ou groupe de locaux et clairement identifié (la totalité des PC des locaux de bureaux doit être vérifiée au bout de deux vérifications et la totalité des appareils d'éclairage fixes doit être vérifiée au bout de trois vérifications).

La continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de distribution sera réalisée par examen visuel et indiquée lors des vérifications initiales, sauf en cas de doute, une mesure sera réalisée selon le chapitre 5.2..

Prévention des risques d'explosion : l'employeur doit :

- procéder à l'évaluation des risques spécifiques créés ou susceptibles d'être créés par des atmosphères explosives dans son ou ses établissements (article R.4227-46, 47, 48 du Code du Travail); et s'il ya lieu établir le Document Relatif à la Protection contre les Explosions « DRPE » (article R.4227-53 du Code du Travail) et prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées.

4.1. Signification des abréviations

SF : Sectionneur fusibles	Db : Disjoncteur courbe B	Dbr : Disjoncteur de branchement	Rmt : Relais magnéto thermique
ID : Interrupteur Différentiel	Dd : Disjoncteur courbe d	Dm : Disjoncteur moteur	Rm : Relais magnétique
IF : Interrupteur fusibles	Dz : Disjoncteur courbe Z	C : Contacteur	Rt : Relais thermique
DI : Disjoncteur courbe L	Dk : Disjoncteur courbe K	CD: Discontacteur	I : Interrupteur
D : Disjoncteur d'usage général	Dma : Disjoncteur courbe MA	FU : Fusibles suivi du type (gl, gG, gF, aM, aD)	P.C : Raccordement par prise de courant
Dc : Disjoncteur courbe C	Du : Disjoncteur courbe U	S : Sectionneur	P.I : Protection interne
nature de la canalisation : caractéristiques détaillées conducteurs et câbles isolés selon Tableau 52A de la NFC 15100..			
NIE : Non inspecté pour cause d'exploitation ; NIH : Non inspecté pour cause de hauteur sans moyen d'accès ; NIC : Non inspecté par faute d'accompagnement ou de démontage ; NIA : Non inspecté pour faute d'accessibilité NIF : Non inspecté local fermé ; (Si l'emplacement est non accessible, les éléments s'y rapportant, y compris les observations sont laissées pour mémoire) ; NM : Valeur Non Mesurable ou hors capacité de l'appareil de mesure ; PRI : Protection Intrinsèque			
Cont.: Continuité (**) : absence de continuité, valeur non mesurable). ; Temp. : Temporisation; Isol. : Isolement			

4.2. Méthodologie et étendue des essais et mesurages

La méthodologie des essais et mesurages est définie aux chapitres 6.1 et 6.2 de la norme NF C15100.

Mesure de la résistance des prises de terre – Mesure réalisée lors de chaque vérification

Afin de pouvoir mesurer la prise de terre T, il est nécessaire de créer deux prises de terre auxiliaires (T1 et T2). L'une, T1, est utilisée pour injecter le courant de mesure, l'autre, T2, pour mesurer la chute de tension engendrée par ce courant.

La prise de terre T1 est placée à une distance suffisante de T, telle que les surfaces d'influences de ces 2 prises de terre ne se chevauchent pas (environ une trentaine de mètres).

La prise de terre T2 est placée approximativement à mi-distance des prises de terre T et T1.

L'exactitude de la valeur de résistance affichée par l'appareil est vérifiée en effectuant deux autres mesures (déplacement de la prise de terre T2 d'environ 6m de part et d'autre de la position initiale).

Si les 3 mesures sont proches (écarts inférieurs à 20%), la valeur retenue est la valeur moyenne.

Dans le cas contraire, une nouvelle série de mesures est réalisée en éloignant la prise de terre T1.

Mesure de la résistance de la boucle de défaut – Mesure de prise de terre en milieu urbain ou vérification des conditions de déclenchement en schéma TN.

Cette mesure est réalisée à la même fréquence que la fréquence nominale du circuit par la méthode des chutes de tension engendrées dans une résistance de charge variable alimentée par la tension du circuit à contrôler.

Mesure de la résistance de continuité de mise à la terre - Lors de chaque vérification, mesure de tous les matériels fixes (hors appareils d'éclairage et PC) et amovibles y compris les prolongateurs et accessoires. Lors de chaque vérification initiale, mesure de la totalité des appareils d'éclairage fixes et des PC accessibles. Lors de chaque vérification périodique mesure du tiers des appareils d'éclairage, de la moitié des PC accessibles des bureaux et de la totalité des PC accessibles des autres locaux.

La continuité des circuits de terre en HT et des liaisons entre chaque niveau de la distribution BT et le niveau suivant est vérifié par examen visuel des connexions. En cas de doute ou lorsque l'examen visuel n'est pas réalisable en HT, une mesure doit être réalisée avec un courant d'au moins 2A.

Cette mesure est effectuée entre toute masse et le point le plus proche de la liaison équipotentielle principale (généralement constitué par le collecteur de terre situé dans l'armoire de distribution correspondant).

Pour la distribution, si une mesure est nécessaire, celle-ci est réalisée entre chaque niveau de la distribution BT et le niveau suivant, par exemple entre le TGBT et les tableaux divisionnaires puis les tableaux divisionnaires et les tableaux terminaux. La continuité peut être mesurée entre le tableau considéré et le point le plus proche de la liaison équipotentielle principale.

Cette mesure effectuée sous une tension comprise entre 4 et 24 volts avec un courant de préférence d'au moins 0,2 A.

Essai de fonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel (D.R) – Essai de tous les dispositifs, réalisée lors de chaque vérification

Il est utilisé l'une des méthodes suivantes :

- Méthode 1 (dite du défaut réel) :

L'appareil de mesure est raccordé en aval du dispositif DR, entre un conducteur de phase et un conducteur de protection relié à la prise de terre. Le courant de déclenchement est mesuré en réduisant la valeur de la résistance variable R incorporée à l'appareil de mesure.

- Méthode 2 (dite du défaut fictif) :

L'appareil de mesure est raccordé entre un conducteur actif en amont et un autre conducteur actif en aval. Le courant de déclenchement est mesuré en réduisant progressivement la valeur de la résistance variable R incorporée à l'appareil de mesure.

- Il est à signaler que seule la méthode 2 est utilisable en schéma IT.

Cet essai réel peut être complété par un essai du bouton test.

- Pour les sensibilités différentielles supérieures à 1A, les essais sont remplacés par un test de fonctionnement mécanique réalisé avec le bouton test du dispositif différentiel à courant résiduel.

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI) - Essai de tous les dispositifs, réalisé lors de chaque vérification

Cet essai est réalisé au moyen d'un jeu de résistances utilisées pour provoquer le déclenchement de la signalisation et pour vérifier la validité de l'affichage numérique lorsque le CPI en est équipé.

Cet essai ne peut être réalisé que si l'installation ne semble pas en défaut. A cet effet, il convient de vérifier l'état d'isolement de l'installation en effectuant une mesure de tension Phase-Terre.

Si la tension mesurée entre le conducteur et la terre est proche de 0V, il existe un défaut d'isolement franc. Dans le cas où cette tension est proche de U₀ tension simple, l'installation ne semblerait pas en défaut (sauf si défaut sur le conducteur neutre).

Pour des raisons de sécurité, l'appareil est inséré entre le conducteur neutre, s'il est distribué, sinon un conducteur de phase et la terre, en aval d'un dispositif de protection de calibre inférieur ou égal à 10A.

Mesure d'isolement des canalisations, récepteurs et appareils d'éclairage BT - Mesure réalisée lors de chaque vérification (hors matériel de Classe 2 ou de Classe 3), pour tous les matériels portatifs à main et mobiles présentés (Appareil mis à disposition par le chef d'établissement mais non raccordé à une source d'énergie), pour les matériels fixes et semi fixe dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse et des circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs de protection contre les contacts indirects est défectueux.

Cette mesure est effectuée entre chaque conducteur actif et la terre sous tension d'essai définie au tableau 61A de la NFC 15-100

4.3. Critères d'interprétation des essais et mesurages

Mesure des résistances de prises de terre et de boucle de défaut

Le résultat de ces mesures est comparé aux valeurs données par :

- les sections 411 et 442 de la norme NF C15100
- la section 412 de la norme NFC 13100 en vigueur
- la section 412 de la norme NF C13200 en vigueur

Mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection (mises à la terre)

Le résultat de ces mesures a été comparé aux valeurs données par :

Installations des domaines BT : Guide UTE C15 105

- 1) Schémas TT (§D.6.3)
 - . Quelle que soit la nature de la vérification : $R < 2$ ohms
- 2) Schémas TN et IT (§D.6.1 et §D.6.2)
 - . Pour une vérification initiale, en l'absence de notes de calculs justificatives : valeurs à comparer à celles du tableau DC du §D 6.1.(courant de mesure d'au moins 200 mA)
 - . Dans les autres cas : $R < 2$ ohms

- Installations des domaines HTA et HTB

. Sections 412 et partie 6 de la norme NFC 13.100 en vigueur et 412 et 615 de la norme NFC 13.200.

Essai de fonctionnement des dispositifs DR

Cet essai consiste à vérifier que le courant différentiel résiduel provoquant le déclenchement du dispositif est bien compris entre $I_{dn}/2$ et I_{dn} .
(avec I_{dn} = courant assigné de déclenchement du dispositif DR).

Essai de fonctionnement des CPI

Essai consiste à vérifier le :

- Fonctionnement du dispositif d'essai incorporé
- Fonctionnement de la signalisation incorporée
- Existence et fonctionnement du report de signalisation
- Fonctionnement de l'affichage numérique le cas échéant.

Dans le cas où l'installation serait en défaut, nous pouvons conclure :

- a) Au bon fonctionnement du CPI et de la signalisation
Si l'alarme est actionnée et le voyant du CPI est allumé
- b) Au mauvais fonctionnement
Si l'alarme n'est pas actionnée et le voyant du CPI est allumé
Si l'alarme n'est pas actionnée et le voyant du CPI est éteint
Si l'alarme fonctionne et le voyant du CPI est éteint

Mesure d'isolement des canalisations, récepteurs et appareils d'éclairage

Les résultats des mesures d'isolement sont comparés aux valeurs définies au chapitre 612.3 de la norme NF C15100 (tableau 61A).

Tension nominale du circuit (v)	Tension d'essai en courant continu (v)	Résistance d'isolement (MOhms)
TBTS et TBTP	250	$\geq 0,25$
Inférieure ou égale à 500 V, à l'exception des cas ci-dessus	500	$\geq 0,5$
Supérieure à 500 V	1000	$\geq 1,0$

4.4. APPAREILS DE MESURE UTILISES**4.4.1. FISSIROU**

Mesure de la résistance de la prise de terre - Marque et type	MEGGER LRC220
Mesure de la résistance de la boucle de défaut - Marque et type	MEGGER LRC220
Mesure de la résistance de la continuité des circuits de protection - Marque et type	MEGGER MIT405
Essai de fonctionnement des dispositifs différentiels a courant résiduel - Marque et type	Pontarlier PONTA-MESURE PM-3-BS
Essai de fonctionnement des Contrôleurs permanent d'isolement - Marque et type	Pontarlier PONTA-MESURE PM-3-BS
Mesure d'isolement des canalisations et récepteurs - Marque et type	MEGGER MIT405

4.5. Tableaux et circuits de distribution

Etendue de la Vérification : protection contre les surintensités ; présence d'un conducteur de protection pour tout circuit ; fonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel ; continuité des circuits de protection ; isolement des circuits.

(1) Iz : Courant admissible dans la canalisation (à l'exception des circuits de section 1,5 ou 2,5 mm²) ;

(2) Voir chapitre 3.1 pour la signification des abréviations utilisées ;

(3) I : pouvoir de coupure obtenue par filiation. Dans le cas où l'intensité de court-circuit est de 3kA, les pouvoirs de coupure des dispositifs de protection étant a minima par construction supérieurs ou égaux à l'Ik présumé, de ce fait la colonne Pdc n'est pas renseignée car étant non significatif au sens de l'arrêté du 26/12/2011 ;

(4) L'absence d'indication dans la colonne essai d'un dispositif différentiel (Colonne If) signifie le bon fonctionnement de celui-ci

(5) Conducteurs et câbles isolés

(6) L'indication « G » dans la colonne section précise que le conducteur de protection est intégré au câble multiconducteur (ex : 3G6mm²)

TABLEAUX Emplacement et désignation	Nature⁵	Section (mm²)⁶	Iz¹ (A)	Type²	Calibre (A)	PdC³ (KA)	Idn (A)	Temp⁴ (s)	If (A)	Isol (MΩ)	Cont (Ω)	Obs N°
CENTRE TECHNIQUE EXTÉRIEUR COMPTAGE CÔTÉ RUE COMPTAGE Ik3 (KA) = 20 INTER VISU DISJONCTEUR GENERAL RDC CÔTÉ BUREAUX CIRCULATION ARMOIRE CIRCULATION											2	
Ik3 (KA) = NI GENERAL 3 DEPARTS PC 1 LIBRE 1 NON IDENTIFIÉ COUPURE PC 3 DEPARTS PC 3 DEPARTS PC ECLAIRAGE EXTÉRIEUR GÉNÉRAL ECLAIRAGE 3 DEPARTS ECLAIRAGE 1 DEPARTS ECLAIRAGE 1ER ÉTAGE CÔTÉ BUREAUX LOCAL BAIE INFORMATIQUE COFFRET INFORMATIQUE	R2V	2X1X185	360	I D	4X400 4X380	50	3	150ms	NIE	NIE		NC1
GENERAL 3 DEPARTS PC 1 LIBRE 1 NON IDENTIFIÉ COUPURE PC 3 DEPARTS PC 3 DEPARTS PC ECLAIRAGE EXTÉRIEUR GÉNÉRAL ECLAIRAGE 3 DEPARTS ECLAIRAGE 1 DEPARTS ECLAIRAGE 1ER ÉTAGE CÔTÉ BUREAUX LOCAL BAIE INFORMATIQUE COFFRET INFORMATIQUE	R2V	3G2,5		I Dc	4X63 16+N	10	0,03		NIE	NIE	2	NC2
GENERAL 6 DEPARTS NON IDENTIFIÉ CUISINE ARMOIRE ÉTAGE	R2V	3G2,5	42	Dc	16+N	10	0,03		NIE	NIE		NC3
GENERAL 6 DEPARTS NON IDENTIFIÉ CUISINE ARMOIRE ÉTAGE	R2V	3G2,5		Dc	16+N	10	0,03		NIE	NIE		NC7
GENERAL 6 DEPARTS NON IDENTIFIÉ CUISINE ARMOIRE ÉTAGE	R2V	3G4	33	Dc	2X25	10					2	NC9 NC10 à

TABLEAUX Emplacement et désignation	Nature ⁵	Section (mm2) ⁶	Iz ¹ (A)	Type ²	Calibre (A)	PdC ³ (KA)	Idn (A)	Temp ⁴ (s)	If (A)	Isol (MΩ)	Cont (Ω)	Obs N°
Ik3 (KA) = NI												NC12
INTERRUPTEUR GENERAL				I	4X63							
GÉNÉRAL ECLAIRAGE				ID	4X25		0,3					
5 DEPARTS ECLAIRAGE	R2V	3G1,5		FugI	10+N	100						
2 NON IDENTIFIÉ	R2V	3G2,5		Dc	2X16	10						
1 NON IDENTIFIÉ	R2V	3G2,5		Dc	2X20	10						
1 NON IDENTIFIÉ	R2V	5G2,5		Dc	4X16	10						
GÉNÉRAL PC				Dc	3X20+N	10	0,03					
3 DEPARTS PC	R2V	3G2,5		FugI	16+N	100						
GENERAL FORCE				DI	4X25	4,5	0,3		NIE			NC13
4 DEPARTS DIVERS	R2V	3G2,5		FugI	16+N	100						
CUISINIÈRE	R2V	3G4	33	Dd	4X32	6	0,3		NIE			
GENERAL				ID	2X25		0,3		NIE			
2 DEPARTS	R2V	3G1,5		FugI	10+N	100						
GENERAL				ID	40+N		0,3		NIE			
4 DEPARTS	R2V	3G1,5		Dc	10+N	6						
RDC CÔTÉ ATELIER												
LOCAL ÉLECTRIQUE												
TGBT											2	NC15 à NC16
Ik3 (KA) = NI												
GENERAL				I	4X400					NIE		
QF1	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6						
QF2	R2V	3G1,5		Dc	6+N	6	0,03		NIE			
INTERRUPTEUR GENERAL				D	4X160	36	1	60 ms	NIE			
QF3	R2V	3G1,5		Dc	10+N	6	0,03		NIE			
QF4	R2V	3G1,5		Dc	10+N	6	0,03		NIE			
QF5	R2V	5G10	63	Dc	3X40+N	10	0,3		NIE			
QF6	R2V	5G6	42	Dc	3X32+N	10	0,3		NIE			
QF7	R2V	5G6	42	Dc	3X32+N	10	0,3		NIE			
QF9	R2V	5G10	63	Dd	4X63	10						NC17
QF10	R2V	5G10	63	Dc	3X40+N	10	0,03		NIE			
GF8	R2V	3G10	63	Db	2X40	10	0,03		NIE			NC18
QF16				Dc	3X20+N	10	0,3		NIE			
KM2				C	4X25							
5 DEPARTS	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6						
QF17				Dc	3X20+N	10	0,3		NIE			
KM3				C	4X25							
3 DEPARTS	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6						
ARMOIRE VPC	R2V	4X35	128	D	4X100	25	0,3		NIE			
ARMOIRE RESTAURATION	R2V	5G16	83	D	4X63	25	1		NIE			
BORNES VOITURES	R2V	5G25	103	Dc	4X80	20	0,3		NIE			
QF12				Dc	4X63	10						
QF18	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,03		NIE			
QF19	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,03		NIE			
QF20	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,03		NIE			
QF21	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,03		NIE			
QF22	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,03		NIE			
QF23	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,03		NIE			
QF24	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,03		NIE			
QF25	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,03		NIE			
QF13				Dc	4X63	10	0,3		NIE			
2 DEPARTS	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6						
4 DEPARTS ECLAIRAGE	R2V	5G1,5		Dc	3X10+N	6						
8 DEPARTS	R2V	3G1,5		Dc	10+N	6						
2 NON IDENTIFIÉ	R2V	3G1,5		Dc	10+N	6						NC19
QF14				Dc	4X125	25						
QF40	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,03		NIE			NC20
RIDEAU METALLIQUE	R2V	5G1,5		Dc	3X10+N	6	0,3		NIE			
QF42	R2V	3G6	42	Dc	32+N	6	0,03		NIE			
QF43	R2V	3G6	42	Dc	32+N	6	0,03		NIE			
QF44	R2V	3G1,5		Dc	10+N	6	0,3		NIE			NC21
QF45	R2V	3G1,5		Dc	10+N	6	0,3		NIE			
QF46	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,3		NIE			
QF47	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,3		NIE			
QF15				Dc	3X40+N	10	0,3		NIE			
CONTACTEUR				C	4X40							
7 DEPARTS	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6						
1 NON IDENTIFIÉ	R2V	3G1,5		Dc	10+N	6						
1 DEPARTS	R2V	3G1,5		Dc	10+N	6						
ARMOIRE											2	NC22 à NC24

TABLEAUX Emplacement et désignation	Nature ⁵	Section (mm2) ⁶	Iz ¹ (A)	Type ²	Calibre (A)	PdC ³ (KA)	Idn (A)	Temp ⁴ (s)	If (A)	Isol (MΩ)	Cont (Ω)	Obs N°
Ik3 (KA) = NI INTERRUPTEUR GENERAL				I	4X250							
9 DEPARTS DIVERS	R2V	3G2,5		Dc	10+N	6	0,03		NIE			
5 DEPARTS DIVERS	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,03		NIE			
1 DEPARTS DIVERS	R2V	3G6	42	Dc	2X32	10	0,03		NIE			
5 D10 à D14	R2V	3G6	42	Dc	2X32	10	0,03		NIE			NC25
CHAUFF S/B HOMMES				ID	40+N		0,03		NIE			
4 DEPARTS DIVERS	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6	0,03		NIE			
SCIE A BANDE	R2V	5G2,5		ID	4X40		0,03		NIE			NC26
12 DEPARTS DIVERS	R2V	3G6	42	Dc	2X32	10	0,03		NIE			
1 PC	R2V	3G2,5		Dc	2X16	6	0,03		NIE			
3 DEPARTS D51àD53	R2V	5G1,5		Dc	4X10	10	0,03		NIE			
ARMOIRE VENTILATION											2	NC27 à NC30
Ik3 (KA) = NI ARRET D'URGENCE				Dc	6+N	6	0,3					
GENERAL ARMOIRE				I	3X250+N							
POMPE A CHALEUR				D	4X100	25						
DEPARTS	R2V	5G6	42	Dd	4X25	10						
7 DEPARTS	R2V	5G2,5		Dd	4X16	10						
3 DEPARTS	R2V	3G2,5		Dd	2X16	10						
1 DEPARTS	R2V	3G6	42	Dd	2X32	10						
2 DEPARTS	R2V	3G6	42	Dd	2X25	10						
SAS ENTRE MENUISERIE ET MAGASIN ARMOIRE MENUISERIE											2	NC44 à NC47
Ik3 (KA) = NI GENERAL				D	4X160	36	0,03		NIE			
2 GENERAL FORCE				Dc	4X40	15	0,03					
5 DEPARTS	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6						
1 DEPARTS	R2V	5G1,5		Dc	4X10	10						
5 DEPARTS	R2V	5G2,5		Dd	3X16+N	6						
1 DEPARTS	R2V	5G2,5		Dc	4X20	10						
1 DEPARTS	R2V	5G1,5		Dc	4X10	15						
TOUPIE	R2V	5G6	42	Dc	4X32	15	0,03					
GERBEUR	R2V	3G2,5		Dc	20+N	6	0,03					
FILMEUSE	R2V	3G2,5		Dc	20+N	6	0,03					
1ER ETAGE CÔTÉ MEZZANINE CIRCULATION COFFRET CIRCULATION											2	
Ik3 (KA) = NI GENERAL				ID	40+N		0,03					
7 DEPARTS ECLAIRAGE	R2V	3G1,5		Dc	10+N	6						

4.6. Circuits terminaux : Récepteurs – Appareils d'éclairage – Prises de courant

Etendue de la Vérification : protection contre les surintensités ; continuité des circuits de protection ; isolement des récepteurs et appareils d'éclairage.

Cl2 : Classe 2 ; Cl3 : Classe 3 (TBTS ou TBTP) ; Vérif. : Vérifiés

CE : du marquage CE est mentionnée dans la colonne « Emplacement et désignation » pour les équipements de travail concernés

Voir chapitre 5.1 pour la signification des autres abréviations utilisées.

Si l'emplacement est non accessible, les éléments s'y rapportant, y compris les observations sont laissés pour mémoire

Emplacement et désignation	Quantité	Vérif.	Section (mm2)	In (A)	Type	Calibre (A)	IdN (A)	If (A)	Isol. (MΩ)	Cont (Ω)	Obs N°	Année.
CENTRE TECHNIQUE EXTÉRIEUR COMPTAGE CÔTÉ RUE RDC CÔTÉ BUREAUX CIRCULATION												
1 Eclairage BAES	1	1								Cl 2	NC4	
4 Eclairage	4	4										
9 Prise(s) de courant	9	9										
1 Eclairage BAES	1	1								Cl 2		
DÉGAGEMENT 1 Eclairage BAES	1	1								Cl 2		

Emplacement et désignation	Quantité	Vérif.	Section (mm2)	In (A)	Type	Calibre (A)	IdN (A)	If (A)	Isol. (MΩ)	Cont (Ω)	Obs N°	Année.
6 Eclairage	6	6										
6 Prise(s) de courant	6	6										
ENSEMBLE DES BUREAUX												
1 Eclairage Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité (BAES)	1	1								CI 2		
8 Eclairage	8	8										
27 Prise(s) de courant	27	27										
SANITAIRE												
2 Eclairage	2	2								CI 2		
SAS ESCALIER												
3 Eclairage BAES	3	3								CI 2		
2 Eclairage	2	2										
1 Prise(s) de courant	1	1										
1ER ÉTAGE CÔTÉ BUREAUX												
CIRCULATION												
3 Eclairage	3	3										
2 Prise(s) de courant	2	2										
2 Eclairage BAES	2	2								CI 2	NC5 NC6	
LOCAL BAIE INFORMATIQUE												
1 Eclairage	1	1								CI 2		
10 Prise(s) de courant	10	10										
ENSEMBLE DES BUREAUX												
15 Eclairage	15	15										
36 Prise(s) de courant	36	36										
LOCAL BUREAUX REGIE&ESPACES VERTS											NC8	
4 Eclairage	4	0								NIC		
24 Prise(s) de courant	24	24										
CUISINE											NC9	
2 Eclairage	2	2								CI 2		
14 Prise(s) de courant	14	14										
SALLE DE REUNION												
6 Eclairage	6	6										
3 Prise(s) de courant	3	3										
BUREAU DROITE SANITAIRES											NC14	
5 Eclairage	5	5								CI 2		
RDC CÔTÉ ATELIER												
LOCAL ÉLECTRIQUE												
1 Eclairage BAES	1	1								CI 2		
1 Eclairage	1	0								NIC		
1 Prise(s) de courant	1	1										
ATELIER DIVERS												
2 Eclairage	2	0								NIC		
1 Eclairage	1	0								NIC	NC31	
5 Prise(s) de courant	5	5										
ARRET D'URGENCE											NC32	
ATELIER SERRURERIE												
4 Eclairage	4	0								NIC		
2 Eclairage	2	0								NIC	NC33	

Emplacement et désignation	Quantité	Vérif.	Section (mm2)	In (A)	Type	Calibre (A)	IdN (A)	If (A)	Isol. (MΩ)	Cont (Ω)	Obs N°	Année.
4 Prise(s) de courant ARRET D'URGENCE RESERVE MATÉRIEL ELEC	4	4									NC34	
1 Eclairage	1	0								NIC		
1 Prise(s) de courant ATELIER PEINTURE	1	1										
1 Eclairage	1	0								NIC	NC35	
1 Eclairage	1	0								NIC		
3 Prise(s) de courant ARRET D'URGENCE	3	3									NC36 à NC37	
LOCAL TECHNIQUE ESPACES VERTS												
1 Eclairage	1	1								CI 2		
1 Eclairage	1	0								NIC	NC38	
3 Eclairage	3	0								NIC		
5 Prise(s) de courant ARRET D'URGENCE	5	5									NC39	
LOCAL SIGNALISATION												
2 Eclairage	2	0								NIC		
4 Prise(s) de courant ARRET D'URGENCE	4	4									NC40	
ATELIER MENUISERIE												
6 Eclairage	6	0								NIH	NC41	
1 Prise(s) de courant	1	1										
10 Prise(s) de courant ARRET D'URGENCE	10	10										
MAGASIN (STOCKAGE)												
2 Eclairage BAES	2	2								CI 2	NC42	
15 Eclairage RESERVE MENUISERIE	15	0								NIC		
1 Eclairage Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité (BAES)	1	1								CI 2	NC43	
1 Eclairage	1	0								NIC		
2 Prise(s) de courant SAS ENTRE MENUISERIE ET MAGASIN	2	2										
1 Eclairage	1	0								NIC		
1 Prise(s) de courant	1	1										
1 Prise(s) de courant SANITAIRE	1	1									NC48	
3 Eclairage	3	3								CI 2		
1 Eclairage BECS CE SALLE DE REPOS	1	1								CI 2	NC49 NC50	
2 Eclairage	2	0								NIC		
9 Prise(s) de courant CIRCULATION ATELIERS	9	9										
20 Eclairage	20	0								NIC		
1 Eclairage	1	0								NIC	NC51	
2 Eclairage	2	0								NIC	NC52	
2 Prise(s) de courant	2	2										

Emplacement et désignation	Quantité	Vérif.	Section (mm ²)	In (A)	Type	Calibre (A)	IdN (A)	If (A)	Isol. (MΩ)	Cont (Ω)	Obs N°	Année.
1ER ETAGE CÔTÉ MEZZANINE												
MEZZANINE												
14 Eclairage	14	0								NIC		
6 Prise(s) de courant	6	6										
CIRCULATION												
1 Eclairage BAES	1	1								CI 2	NC53	
4 Eclairage	4	0								NIC		
1 Prise(s) de courant	1	1									NC54	
RESERVE												

4.7. Mesure de la résistance des prises de terre

PRISE DE TERRE DES MASSES BT (RA)				
EMPLACEMENT - DESIGNATION	Mesure effectuée	Valeur relevée (Ohms)	Valeur précédente (Ohms)	Obs N°
CENTRE TECHNIQUE - RDC CÔTÉ ATELIER - LOCAL ÉLECTRIQUE - Prise de terre des masses BT (RA) Prise de terre des masses BT (RA)	Mesure de l'impédance de boucle	1 Ω	4 Ω	
Satisfaisante				

NIC : Non inspecté par faute d'accompagnement ou de démontage, NIE : Non inspecté pour cause d'exploitation

4.8. Vérification des Contrôleurs Permanents d'Isolément

SANS OBJET